

# DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

## SCOLAIRE

⚠ A déposer impérativement dans une Maison des Habitants

Contact : Plateforme famille ☎ 04 76 76 38 38 ✉ kiosque@grenoble.fr

Numéro Foyer : -----

Réservé à l'administration

Code enfant :

Date : Lieu agent :

Souhaitez-vous faire une demande de dérogation ? ----- Oui  Non

Si oui, joindre le formulaire et les justificatifs demandés (voir annexe D1)

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'ENFANT

Date de scolarisation souhaitée : ----- / ----- / -----

Nom : ----- Prénom : -----

Date de naissance : ---- / ---- / ---- Lieu de naissance : ----- Féminin  Masculin

Cette inscription fait-elle suite à une nouvelle arrivée dans la commune ? ----- Oui  Non

Si déjà scolarisé, nom de la dernière école fréquentée : ----- Ville : -----

Lieu de résidence de l'enfant <sup>i</sup> :

N° : ----- Voie : -----

Suite (chez) : ----- Code postal : ----- Ville : -----

<sup>i</sup> Si garde alternée → indiquer l'adresse choisie par les parents pour la scolarisation de l'enfant

Familles sans domicile → indiquer l'adresse exacte du lieu de vie de l'enfant au moment de son inscription

### RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES CONCERNANT L'ENFANT et LE FOYER

Inscription particulière : classe ULIS  section internationale  classe musique (Jouhaux)

Votre enfant est-il porteur de handicap nécessitant un aménagement particulier dans l'école ? Oui  Non

Si oui, joindre la fiche « Enfant en situation de handicap »

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Nom		
Prénom		
Situation familiale	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/>
Qualité : mère, père, autre situation		
Autorité parentale	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Téléphone Portable ou Fixe	Fixe : Portable :	Fixe : Portable :
J'accepte de recevoir des sms	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Adresse		
Email	@	@
J'accepte de recevoir des mails	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Enfants de moins de 3 ans non scolarisés, résidant à la même adresse:

Nom : ----- Prénom : ----- Date de naissance : -----

Nom : ----- Prénom : ----- Date de naissance : -----



## PROCEDURE RELATIVE AUX DEMANDES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

**Les périmètres scolaires** sont définis par délibération du conseil Municipal. Les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant à leur lieu de résidence, en fonction des places disponibles.

Pour savoir de quelle école dépend votre enfant, rendez-vous sur le site [grenoble.fr/956](http://grenoble.fr/956)

L'admission définitive sera prononcée par la direction de l'école selon ses possibilités d'accueil au moment de la demande. Si les effectifs de l'école sont trop importants, une **réorientation** dans une école de proximité sera proposée aux familles.

La **scolarisation en cours d'année** des enfants de 3 ans est possible sous réserve des places disponibles dans l'école, **au jour des 3 ans de l'enfant**. Le certificat d'inscription sera délivré à la **date anniversaire** des 3 ans de l'enfant.

Pour un changement d'école intervenant juste après les **périodes de vacances scolaires**, l'admission ne pourra se faire qu'à partir du lendemain de la rentrée et non le jour même.

**Dans tous les cas, aucune admission à l'école ne pourra se faire sans certificat d'inscription délivré par la Mairie.**

### VOS CONTACTS

Pour tout renseignement la Plateforme Famille est à votre disposition  
du lundi au vendredi de 8h à 14h au 04 76 76 38 38  
ou par mail à [kiosque@grenoble.fr](mailto:kiosque@grenoble.fr)

### MENTIONS LEGALES

La Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la Direction Éducation Jeunesse et aux directions des écoles.

Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Grenoble responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mises à jour par le Service Plateforme Famille. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits vous pouvez envoyer un mail à [kiosque@grenoble.fr](mailto:kiosque@grenoble.fr) ou contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble : [dpo@grenoble.fr](mailto:dpo@grenoble.fr)

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations municipales en lien avec les services périscolaires, en informer la Plateforme famille par mail à [kiosque@grenoble.fr](mailto:kiosque@grenoble.fr)

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».